

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure. La dérogation a trait à l'ajout d'un escalier en cour arrière, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Cette demande vise une dérogation mineure à article 331 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (01-283), relativement à la distance entre un escalier et une limite arrière de terrain, lié au réaménagement du bâtiment situé au 9006, boulevard Saint-Michel.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 7 juillet 2009 à 19 h, à la Salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.**

Le 17 juin 2009

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac**